

Recherche et enseignement supérieur

**Autorisations d'engagement : 21,23 milliards d'euros
Crédits de paiement : 21,31 milliards d'euros
150 913 emplois (équivalents temps plein travaillé)**

Pour la troisième année consécutive, le Gouvernement place la recherche et l'enseignement supérieur au premier rang de ses priorités. Après une progression des moyens d'un milliard d'euros en 2005 et 2006, c'est à nouveau plus d'un milliard d'euros de concours publics supplémentaires que le PLF 2007 prévoit d'allouer à l'effort de recherche et d'enseignement supérieur. Cette évolution est en tous points conforme aux dispositions de la loi de programme pour la recherche (LOPR) du 18 avril 2006 qui fixe à 19,4 milliards d'euros l'augmentation cumulée sur la période 2005-2010 des moyens consacrés par l'État à cette politique. Elle répond à la volonté du Gouvernement d'atteindre les objectifs des conseils européens de Lisbonne et de Barcelone qui visent à porter à 3 % la part du PIB que les membres de l'Union consacrent à la recherche à l'horizon 2010. La progression des dotations prévue en 2007 se décline en trois volets :

- un renforcement des moyens des établissements d'enseignement supérieur, des organismes de recherche et des dispositifs de soutien à l'innovation financés à partir des crédits de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs hors Vie étudiante, + 458 millions d'euros) ;
- la poursuite du développement des financements sur les projets portés par les agences de moyens (Agence nationale de la recherche - ANR et Oseo-Anvar ; + 280 millions d'euros) ;
- une enveloppe de dépenses fiscales additionnelles destinées à soutenir l'effort de recherche des entreprises (+ 280 millions d'euros).

Par ailleurs le programme vie étudiante (hors périmètre de la LOPR) progresse de 75 millions d'euros.

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Composée de 13 programmes relevant de sept ministères, la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur retrace les moyens budgétaires et fiscaux que l'État consacre à la production, à la transmission et au transfert de connaissances issus d'une recherche scientifique et technologique d'excellence et d'un enseignement supérieur adapté à l'évolution des savoirs et aux exigences de la société et de l'économie.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

– **répondre aux besoins de qualification supérieure et améliorer la réussite à tous les niveaux de formation.** Les établissements d'enseignement supérieur ont pour mission d'organiser et de dispenser, aux plus de 2,3 millions d'étudiants, une offre de formation initiale et continue de qualité. Ils ont pour objectif d'améliorer la réussite de tous les étudiants aux différents niveaux de formation et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Ainsi, d'ici 2010, la cible est de parvenir à ce que le pourcentage de jeunes, sortis non diplômés de l'enseignement supérieur, diminue de 19 % aujourd'hui à 15 % et que 88 % des jeunes diplômés trouvent un emploi (contre 81 % actuellement) ;

– **favoriser l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur.**

L'enseignement supérieur offre un système d'aides sociales et de bourses visant à aider en priorité les étudiants issus des familles modestes et les étudiants méritants. L'objectif est d'améliorer les modalités et le calendrier de versement des bourses et de parvenir à ce que, d'ici 2010, 50 % des jeunes issus des familles modestes aient accès à l'enseignement supérieur ;

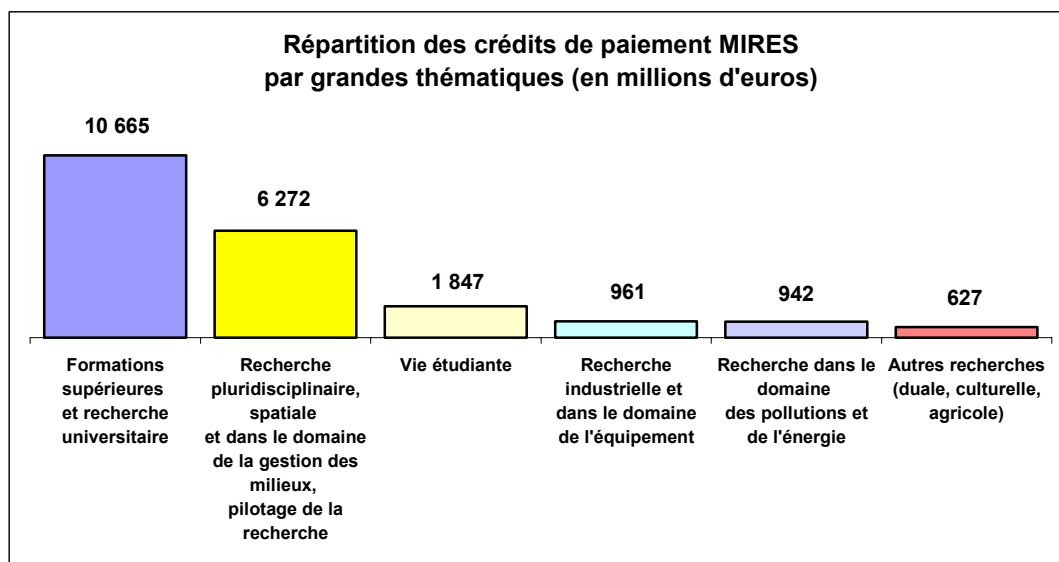
– **développer une capacité de recherche d'excellence et améliorer sa contribution à la croissance.** L'action des grands opérateurs de recherche (organismes de recherche, universités, grandes écoles) vise notamment à :

– produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international. À ce titre, la part des publications de référence internationale dans la production des établissements de recherche pluridisciplinaire doit s'élever à plus de 50 % à l'horizon 2008 ;

– contribuer à la compétitivité des entreprises par la valorisation des résultats de la recherche. Par exemple, d'ici 2008, 3,5 % des brevets déposés doivent provenir des établissements de recherche pluridisciplinaire ;

– former les jeunes scientifiques dont les compétences devront être adaptées aux besoins des établissements publics de recherche et des entreprises ;

– **soutenir la recherche et l'innovation au sein des entreprises.** La réalisation des objectifs européens en matière de recherche impose, au-delà de la recherche publique, d'intensifier les efforts de R&D des entreprises. Dans cette perspective, l'État conduit des actions spécifiques pour stimuler la recherche privée en facilitant sa mise en œuvre et en réduisant ses coûts, notamment au sein des pôles de compétitivité. Ainsi, les mesures prises par le Gouvernement visent à porter l'effort de R&D des entreprises à 1,8 % du PIB en 2008 (contre 1,3 % en 2005).



2. Principales orientations pour 2007

Les choix stratégiques qui président à la répartition des moyens de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur en 2007 découlent des dispositions de la LOPR dont le PLF constitue la première année pleine de mise en œuvre. L'enveloppe d'1 milliard d'euros de moyens supplémentaires prévue par la loi en 2007 permet de financer les priorités suivantes :

- **développer les financements sur projets**, en cohérence avec les meilleures pratiques internationales. Le Gouvernement souhaite renforcer la part des financements incitatifs dans les moyens de la recherche. A ce titre, les moyens de l'Agence nationale de la recherche sont portées de 590 millions d'euros à 825 millions d'euros (+ 40 %) ;

- **promouvoir la recherche partenariale et la recherche des entreprises**. Le financement des projets de R&D des pôles de compétitivité est simplifié et renforcé grâce à un fonds unique « pôle de compétitivité », doté de 222 millions d'euros d'autorisations d'engagement, qui regroupe l'ensemble des crédits ministériels affectés à cette politique. L'innovation dans les PME sera fortement soutenue grâce au doublement des moyens d'intervention d'Oseo-Anvar entre 2005 et 2007 (160 millions d'euros en 2007). L'effort financier entrepris avec la mise en œuvre du label « Carnot » sera poursuivi. Son objectif est de favoriser le transfert de technologie, en soutenant les partenariats efficaces entre laboratoires de recherche et acteurs socio économiques. Sur le plan fiscal, les jeunes entreprises innovantes (JEI) et les PME à forte croissance (« gazelles »), bénéficieront d'un remboursement immédiat du crédit d'impôt recherche. Par ailleurs, la dépense fiscale globale liée au crédit impôt recherche (CIR) augmentera de plus de 150 millions d'euros en 2007 du fait des réformes introduites en 2004 (introduction d'une part du CIR assise sur le volume des dépenses de R&D) et en 2006 (doublement de celle-ci de 5 % à 10 %) ;

- **achever la réforme LMD, renforcer la visibilité internationale de l'université française et améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants**. Le basculement dans le système LMD (licence, master, doctorat) sera achevé en 2007. Il convient, maintenant, de faciliter la mobilité des étudiants, notamment en Europe, et d'augmenter l'attractivité internationale des universités et des écoles. L'amélioration de l'emploi des jeunes diplômés dépend de l'adéquation entre les compétences

des étudiants, les formations délivrées et les attentes des entreprises c'est-à-dire de la professionnalisation des cursus universitaires. Les capacités des universités en matière d'orientation et d'insertion professionnelle seront renforcées. Une part importante des créations d'emplois dans le secteur universitaire y sera consacrée ;

– **mettre en œuvre la programmation scientifique issue des contrats d'objectifs des opérateurs de recherche.** Dans un contexte marqué par l'augmentation importante des prix du pétrole, le Commissariat à l'énergie atomique (dont les dotations sont portées à 950 millions d'euros en 2007) axera ses recherches sur l'énergie nucléaire, les nouvelles technologies de l'énergie et les sciences de l'information et la santé. Par ailleurs, une enveloppe de 17 millions d'euros est prévue pour financer la contribution 2007 de la France au projet de réacteur expérimental de fusion nucléaire ITER dont la construction à Cadarache démarrera dès 2007. Les crédits alloués au Centre national d'études spatiales en 2007 permettront de garantir la maîtrise des technologies nécessaires à un accès libre et compétitif à l'espace et à l'exploitation de ses ressources et assureront une cohérence accrue entre la recherche militaire et la recherche civile dans le domaine spatial ;

– **renforcer et dynamiser l'emploi scientifique.** L'effort sans précédent de créations d'emplois de chercheurs et d'enseignants chercheurs réalisé en 2006 (+ 3 000 emplois) sera prolongé grâce à la création de 2 000 emplois en 2007, dont 1 000 dans les universités et 1 000 dans les organismes de recherche. Parallèlement, les carrières scientifiques seront revalorisées via l'accroissement des contingents annuels de promotion et l'amélioration des régimes indemnitaires (10,3 millions d'euros sont prévus à cet effet) ;

– **améliorer la situation des étudiants.** Pour faire face aux frais importants au moment où ils s'installent de manière autonome, le Gouvernement met en place une allocation d'installation étudiant (Aline) d'un montant de 300 euros versée aux étudiants boursiers qui bénéficient pour la première fois d'une aide au logement. Le Gouvernement poursuit également son effort d'accélération du paiement des bourses dont le montant atteint 1,4 milliard d'euros en 2007. Il développe en particulier les bourses d'excellence pour les étudiants méritants et favorise la mobilité des étudiants par l'augmentation du nombre de bourses de mobilité. Par ailleurs, le plan de construction et de rénovation des logements étudiants initié en 2004 sur la base des préconisations du rapport Anciaux sera poursuivi ;

– **améliorer la situation des jeunes chercheurs.** Le PLF 2007 prévoit également une augmentation importante de la rémunération des allocataires de recherche¹. quatre mille d'entre eux seront recrutés à la rentrée universitaire 2007. Par ailleurs, 100 conventions pour l'innovation et la promotion de la recherche en entreprise (dispositif nouveau institué dans le cadre du pacte pour la recherche) seront créées en 2007 pour favoriser l'insertion des post-doctorants en entreprises tandis que sera poursuivie la croissance du nombre de bourses CIFRE (thèses cofinancées par les entreprises).

¹ + 8 % au 1^{er} février 2007, qui s'ajoutent à une mesure de même ampleur au 1^{er} janvier 2006 et à la revalorisation de la troisième année d'allocation à 1,5 smic

3. Efficacité des politiques et efforts de modernisation

La LOPR ainsi que les mesures réglementaires du « pacte pour la recherche » engagent une modernisation profonde et ambitieuse du système français de recherche et d'innovation, qui s'articule autour de plusieurs axes stratégiques :

– **la réforme du pilotage et de la gouvernance de la recherche** avec la création du Haut conseil de la science et de la technologie (15 juin 2006) chargé d'éclairer le Gouvernement sur toutes les questions relatives aux grandes orientations de la Nation en matière de politique de recherche scientifique, de transfert de technologie et d'innovation, en veillant à garantir la cohérence de ses recommandations avec les actions menées dans l'espace européen de la recherche. En parallèle, le ministère a réformé son administration centrale. La direction générale de la recherche et de l'innovation a ainsi été créée afin d'assurer une tutelle renforcée sur les établissements et d'améliorer les capacités d'orientations de la politique de ces organismes. Une direction de la stratégie, qui lui est rattachée, est chargée de la définition des orientations stratégiques dans le cadre d'une coordination interministérielle ;

– **le renforcement de l'évaluation** qui est garante de la qualité du système de recherche. La LOPR pose ainsi les principes d'une évaluation systématique, unifiée – que les recherches soient conduites dans des organismes ou dans des universités – et transparente. A été également créée l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), dont la vocation est d'apprécier, pour en tirer les enseignements nécessaires, de manière globale et cohérente, la qualité de la recherche et de la formation assurées par les établissements et leurs unités ;

– **le renforcement des soutiens sur projets** via les interventions de l'ANR (transformé en établissement public à compter du 1^{er} janvier 2007) qui alloue une partie des moyens des équipes de recherche sur la base d'appels d'offres concurrentiels fondés sur l'excellence scientifique ;

– **le développement des coopérations entre les acteurs de la recherche** afin d'accroître leur taille critique et assurer leur rayonnement international. Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur, les réseaux thématiques de recherche avancée et les centres thématiques de recherche et de soins créés par la LOPR seront soutenus dès 2006 par l'État à hauteur de 300 millions d'euros. Par ailleurs les pôles de compétitivité, qui bénéficieront d'1,5 milliard d'euros de concours publics sur trois ans, constituent les lieux privilégiés d'expression des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et les instituts de formation ;

– **la rénovation de l'emploi et des carrières scientifiques** grâce à un ensemble de mesures visant à accroître l'attractivité de la recherche pour les jeunes talents, faciliter le déroulement des carrières et organiser des parcours professionnels plus diversifiés ;

– **l'intensification de la dynamique d'innovation** via, notamment, les soutiens budgétaires et fiscaux accordés aux entreprises technologiquement innovantes.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, afin de mesurer l'efficacité des aides aux étudiants un audit de modernisation sur les bourses a été conduit², avec notamment pour objectifs d'accélérer le paiement des bourses et de mieux intégrer la réussite universitaire des boursiers dans la gestion du dispositif.

² La gestion des bourses de l'enseignement supérieur (avril 2006)

Ministres concernés :

- **Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche**
- **Écologie et Développement durable**
- **Économie, Finances et Industrie**
- **Transports, Équipement, Tourisme et Mer**
- **Défense**
- **Culture**
- **Agriculture et Pêche**